

Bureau syndical

*du mardi 10 janvier 2017 à 17h00
à St-Jean de Muzols (Bureaux)*

Compte rendu de séance

1 - Présents	3
<i>Membres délibératifs.....</i>	3
<i>Autres membres.....</i>	3
2 - Compte rendu précédent	3
3 - Fonctionnement	3
<i>Schéma de distribution.....</i>	3
<i>Antenne Réservoir de Lemps.....</i>	4
4 - Travaux	4
<i>St-Barthélémy le Plain : Village.....</i>	4
<i>Roiffieux : Vignes de Guironnet.....</i>	5
<i>Colombier le Jeune : Réservoir de Jonas.....</i>	5
<i>Boucieu Le Doux.....</i>	5
5 - Questions diverses	5
<i>Villa d'Ozon.....</i>	5
<i>Décisions des autres instances syndicales.....</i>	6
<i>Prochain Comité.....</i>	6
<i>Autres questions.....</i>	6
6 - Documents annexés	6
7 - Signatures.....	6

Edition du mardi 10 janvier 2017

1 - Présents

Membres délibératifs

Mr Balaÿ Pascal, Président	Présent
Mr Roche Eric	Présent
Mr Heyraud Gérard	Présent
Mr Blachon André	Présent
Mr Faya Bernard	Présent
Mr Fereyre Gérard	Présent
Mr Audras Maurice	Présent
Mr Verney Christian	Excusé
Mr Desrieux Claude	
Mr Black Frédéric	
Mr Bertrand Régis	Excusé
Mr Nouaille Olivier	Présent
Mr Passas Jean-Claude	Présent

Autres membres

Mr Desportes, Trésorier	Présent
Mme Ruiz, secrétaire syndicale	Présente
Mme Coudert Sandra, technicienne cartographe	Présente
Mr Eysséric, directeur	Présent

Le Président présente Sandra Coudert, la cartographe des Syndicats qui par ailleurs gère tous les branchements neufs sur Annonay-Serrières.

2 - Compte rendu précédent

Le Président rappelle que le compte rendu de la réunion précédente du 11 octobre 2016, a été adressé à chaque membre à l'issue de la séance respective. Il le résume, le commente, sollicite les éclaircissements avant de le soumettre à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Fonctionnement

Schéma de distribution

La dernière Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a introduit à l'article L2224-7-1 du CGCT le principe du Schéma de Distribution de l'Eau Potable. Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages ainsi qu'un zonage de la distribution.

Les canalisations sont réparties selon quatre catégories en fonction de leurs caractéristiques et de leur rôle :

.Catégorie 1 : réseau d'ossature générale. Tout branchement nouveau y est interdit.

.Catégorie 2 : réseau d'ossature mais de second niveau telles les conduites qui cumulent l'adduction et la distribution. Le branchement y est généralement proscrit. Au cas par cas des branchements peuvent être autorisés.

.Catégorie 3 : réseau de distribution de diamètre supérieur ou égal à 50 mm. Les branchements sont autorisés et doivent satisfaire des conditions techniques définies ci-après.

.Catégorie 4 : réseau de distribution de diamètre inférieur à 50 mm. Ces réseaux nécessitent une restructuration et une rénovation. Sans autorisation spécifique, le branchement nouveau n'est pas permis.

La zone de distribution possible est établie autour des canalisations qui le permettent à une distance maximale de 35 mètres pour un abonné nouveau, 70 pour 2 à 5 abonnés et 100 mètres à partir de 6 abonnés. Le raccordement est faisable sous réserve que les installations soient suffisantes pour satisfaire le besoin nouveau, que l'altimétrie du lieu de

distribution soit compatible avec les caractéristiques de ces installations et que le coût d'exploitation engendré ne soit pas prohibitif.

La plupart des réseaux d'un diamètre inférieur à 50 mm est assimilée à des ouvrages de branchement. Ainsi et compte tenu de l'inadaptation générale de ces réseaux au regard tant de leur position en terrains privés, de leur dimensionnement inadapté et de leur matériau de constitution fragile, il est fait obligation à l'occasion de toute nouvelle demande de branchement de reconsidérer également la distribution.

Le schéma ne doit pas être vu comme une restriction à l'aménagement du territoire. Toute demande cohérente sera généralement honorée. Néanmoins la mesure doit permettre de rationaliser les extensions et d'éviter des erreurs techniques ou économiques.

Le document a été transmis aux Communes. Il sera proposé au prochain Comité syndical pour devenir opposable. Le schéma est approuvé et sera présenté au prochain Comité syndical.

Antenne Réservoir de Lempis

Le Président rappelle la décision de location / utilisation du site avec TDF. Il propose d'apporter des précisions éventuelles.

Néant.

4 - Travaux

St-Barthélémy le Plain : Village

Convention :

Le Président présente l'opération St-Barthélémy le Plain Le Village et en indique les caractéristiques. Elle est estimée à 165 000 € HT pour la part syndicale. La Commune réalise l'assainissement. L'opération consiste principalement en de la restructuration du réseau aep, mais aussi en de l'extension et en du renforcement. Compte tenu que la zone d'intervention du Syndicat est bien plus large que celle de l'assainissement réalisé par la Commune et que la Commune accepte les conditions qui suivent, il est proposé que l'opération aep dans son intégralité soit assimilée à de la restructuration. Au titre de la restructuration, la Commune soit exécute et prend en charge les réfections des chaussées et revêtements, soit participe à hauteur de 20.0% sur les dépenses syndicales. En l'occurrence, elle exécute et prend en charge les chaussées et revêtements.

Le Président expose le projet de convention et propose d'assimiler l'opération à de la restructuration. Il propose d'adopter l'opération, d'adopter la convention, d'autoriser le Président à la signer et à l'exécuter.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Opération :

Le Président expose l'opération de restructuration des réseaux aep St-Barthélémy le Plain Le Village. Le Président présente le dossier d'études comprenant les plans de tracé et le coût estimé de 165 000 € HT.

Il présente ensuite le dossier de consultation des entreprises. Le dossier prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert (anciennement articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) et la possibilité d'établir des marchés complémentaires (anciennement article 35-II-6° du Code des Marchés Publics).

Le Président propose au Bureau d'adopter l'opération, d'adopter sa réalisation selon la procédure évoquée, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser le Président à exécuter la dévolution et à signer le marché, de l'autoriser à réaliser l'opération et de lui donner pouvoir pour signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Roiffieux : Vignes de Guironnet

Convention :

Le Président présente l'opération Roiffieux Vignes de Guironnet consistant en un dévoiement de réseau. Il en indique les caractéristiques. Elle est estimée à 11 000 € HT pour la part syndicale. L'opération consiste en de la restructuration du réseau aep et à ce titre la Commune exécute et prend en charge les réfections des chaussées et de revêtements.

Le Président expose le projet de convention. Il propose d'adopter l'opération, d'adopter la convention, d'autoriser le Président à la signer et à l'exécuter.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Opération :

L'opération est réalisée sur un marché de reconduction en place.

Colombier le Jeune : Réservoir de Jonas

Des décisions antérieures ont été prises sur les prestations annexes mais la délibération n'a pas été explicite. Il convient de rappeler que la mesure concerne les prestations et dépenses d'acquisition, de notaire, de géomètre, de Sécurité Santé, de Contrôle technique, de calcul de béton armé, de définition et contrôle géotechnique, de contrôle technique, d'avant-métré, d'architecte et d'urbanisme.

Le Président sollicite le Bureau pour être autorisé à mettre en place ces prestations et à en régler les dépenses correspondantes.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Boucieu Le Doux

Le Président rappelle l'opération en cours d'un montant de 762 994.00 € HT pour la tranche ferme et 107 967.50 € HT pour la tranche conditionnelle. L'exécution de la tranche conditionnelle de distribution a été décidée antérieurement par le Bureau.

Sur la tranche ferme, on peut s'attendre à un dépassement de l'ordre de 20 000 € HT engendré par une sous-estimation de la sinuosité, par un choix de matériel de régulation de qualité supérieure, par la présence en très forte quantité de matériaux rocheux.

Le Président propose de réaliser comme prévu la tranche conditionnelle et d'autoriser la poursuite de l'opération à hauteur de 20 000 € HT.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

5 - Questions diverses

Villa d'Ozon

Le Président suggère la possibilité de céder la maison d'habitation côté Ozon qui fait aujourd'hui partie du site d'Arras.

Le notaire en fait une estimation de l'ordre de 100 000 €. L'alimentation électrique est estimée à environ 37 000 € HT et est réalisable.

Le Président propose ainsi d'établir une base de prix de vente d'environ 140 000 €. Il suggère le débat.

La mesure est adoptée à l'unanimité. Un avis des domaines sur le prix de vente sera sollicité.

Décisions des autres instances syndicales

St-Jean de Muzols Ravissier :

Une réunion est prévue avec le Défenseur des Droits.

Schéma de distribution :

Les hypothèses du schéma de distribution sont proposées le 04 octobre aux deux Bureaux réunis.

Romain d'Ay : Chifflet – Brénieux – Munas canalisations - marché :

Le marché est attribué au groupement d'entreprises Saur / Bouchardon SA / Faurie C. / DSN TPL pour un montant de 439 962.00 € HT.

St-Félicien : Raymondon :

Une demande d'extension est en cours en vue d'une activité économique. Le Syndicat est défavorable à une extension de réseau. Le Défenseur des Droits admet la position syndicale.

St-Alban d'Ay Bécuze foncier :

Le Syndicat rétablit la position d'ouvrages en coordination avec la Commune suite à un litige foncier.

St-Alban d'Ay Le Vélis Les Cerises La Faurie – Restructuration :

En vue de l'intégration syndicale, le Syndicat fournit le branchement en bordure de voie et la Commune réalise l'extension après compteur, conséquente.

Travaux sur le Pont du Doux :

Le Président fait part que les autorisations de travaux ont été difficiles à gérer.

Prochain Comité

Un Comité syndical aura lieu à Sarras le mardi 14 février à 18h00 avec notamment comme ordre du jour la désignation d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres suite à la modification de l'effectif devant la constituer.

Ce point n'a pas été évoqué oralement en séance.

Autres questions

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Néant.

6 - Documents annexés

.Sont considérés annexés au présent compte rendu :

Compte rendu de séance précédente

Support de séance

DCE St-Barthélémy

Projet de convention St-Barthélémy

Projet de convention Roiffieux

Bail TDF

Projet de schéma de distribution

Documents divers

7 - Signatures